



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

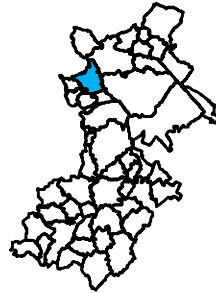
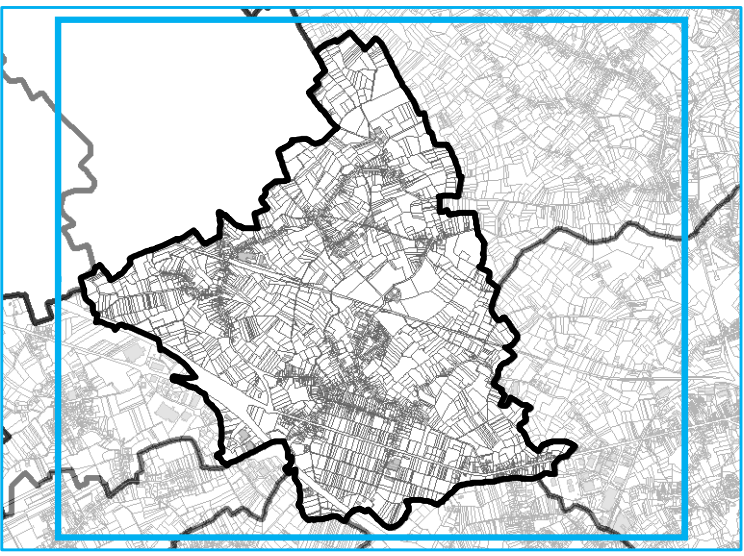
Plan de secteur réglementaire n°03
Bousignies, Brillon, Hasnon, Millonfosse, Rosult, Sars-et-Rosières

PIECE N° 4-B-1

PLAN DE ZONAGE
ROSULT

APPROBATION DU PROJET LE 18 JANVIER 2021

ÉCHELLE : 1/5000



anteagroup

La Porte du Hainaut
Communauté d'agglomération
Investirons le futur de notre territoire 2010-2020

SAMÉON

LECELLES

SAINT-AMAND-LES-EAUX

SARS-ET-ROSIÈRES

BRILLON

BOUSIGNIES

MILLONFOSSE

Zonage

Zones urbaines mixtes
UB

Zones urbaines économiques
UE
UEb
UEv

Zones urbaines spécifiques
UJ

Zones naturelles
N
NS

Zones agricoles
A

Élément protégé au titre de l'article L 151-41 du CU
□ Emplacement réservé
○ Numéro emplacement réservé

Élément protégé au titre de l'article L 151-11 du CU
◆ Bâtiment autorisé à changer de destination

Le territoire de la CAPH est concerné par des risques. Voir documents en annexe sur PPRI, PPRM, PPRI.

Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Anteo Group